



PV Commission des Terrains

Réunion du 28 Janvier 2026

(18h00)

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Président : Monsieur CLOUVET Jean-Claude

Présents Messieurs APERT Jean-Marie – CRUCHET Daniel - GARCIA Salvador –
LORGEUX Pascal - PILLARD Jean-Luc Madame VALLET ANTUNES Sophie DHORBAIT
Christian – FAILLAT Jean-Claude – TURPIN José

Excusé (e)s : Monsieur LIMOGES Christophe

Assiste : Madame GUILBAUDAUD Sylvie, secrétaire administrative

Messieurs : MICHOUX Johan, Président

HERRERO Paul, Trésorier

INFOS :

Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour, ne deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation

A TOUS LES DISTRICTS DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL :

La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)

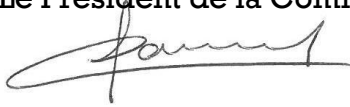
Ouverture de la séance par Jean Claude CLOUVET.

ERRATUM (Extrait PV CRTIS du 27/01/2026).

ST DOULCHARD - STADE DES VERDINS 2 - NNI 182050102

La C.R.T.I.S. reprend la décision de la Commission du 10/09/2024. Tests in situ du 07/02/2017 (mise en service : mai 2004). La CRTIS demande au propriétaire un délibéré du conseil avec une date de réalisation des travaux ou l'envoi des tests in situ avant le **01/04/2026 et non le 01/03/2026.**

Le Président de la Commission,



Jean-Claude CLOUVET

Le Secrétaire de Commission,



Salvador GARCIA